



Le Trait d'Union.



Syndicat National des Agents des Douanes.
Interrégion de Nantes **Décembre 2010**

Edito: Les embûches de Noël



C'est Noël !

Profitez bien des Fêtes !

L'année qui s'achève a été difficile sur tous les points : recul du bien être social général, diminution des moyens, diminution des effectifs ... tout cela mené sur un fond d'agressivité idéologique du pouvoir en place, comme les Français n'en avaient pas connu depuis longtemps.

L'Année qui s'annonce ne sera pas meilleure. A vous tous, dans les Services ... Agents SURV, CO/VITI, Ag ... il faudra encore faire plus avec moins de moyen ! en étant toujours observés à la loupe par une hiérarchie qui observe et note le moindre faux pas et la moindre défaillance !

La DGGDI continue à être l'élève zélé du Ministère et nous rendons actuellement le plus d'emplois. Il faut pourtant avouer que cela ne pourra plus durer bien longtemps et que nous ne pouvons prétendre produire des résultats et des services au niveau équivalent d'une période de "plein emploi" !

Nos résultats dépendent d'affaires remarquées, constatées de façon de plus en plus épisodiques, même si nous gardons tous notre volonté de travail bien fait ! Ce qui sauve notre administration actuellement, c'est la conscience professionnelle des agents.

Tout cela relève pourtant d'une splendide escroquerie ... comment toujours faire plus avec toujours moins ?

Et si nous demandions un dégrèvement de l'ensemble des indicateurs de performance, du pourcentage annuel de personnel supprimé ? Ce serait logique finalement ...

L'informatique qui devait nous sauver nous complique plutôt la vie et empoisonne le quotidien des entreprises. Autre fausse bonne idée

Il y a pourtant des signes d'espoir, qui relève du seul salariat, de l'action concertée d'hommes et de femmes dans le doute et la souffrance psychique : ce sont les luttes de salariés du privé qui se battent pour arracher du patronat des primes de licenciement dignes, c'est le taux de syndicalisation qui remonte, surtout à la CGT, ce sont nos collègues qui s'invitent parfois dans nos instances représentatives afin de faire valoir directement leurs doléances !

L'action sociale n'est ni morte, ni anesthésiée. Nos concitoyens semblent prendre la pleine mesure des mensonges débités régulièrement par nos dirigeants, par une presse télévisuelle et écrite particulièrement bienveillante ! L'avenir nous appartient, tous ceux qui gesticulent et nous malmènent ne sont finalement que des passagers en transit, précaires et instables !

En attendant, l'équipe interrégionale du SNAD-CGT est bien réveillée, analyse et ne laissera rien passer !

BONNES FETES de FIN d'ANNEE à toutes et à tous !"



Les sections syndicales du SNAD-CGT de l'Interrégion de Nantes
vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année,
Que la magie de Noël vous apporte joie et gaieté dans vos foyers.
Qu'elle soit le prélude d'une nouvelle année emplie de bonheur, de
paix et de sérénité pour vous et ceux qui vous sont
proches.



**JOYEUX NOEL
BONNE ANNEE**



En cette fin d'année difficile et comme le permet la tradition, laissons nous aller un instant et retombons en enfance.

Faute de croire en notre hiérarchie, qui s'apparente de plus en plus au Père Fouettard, formulons toutes nos revendications dans une lettre au personnage bienveillant de la saison, tout de rouge vêtu (c'est un signe !!!) qui saura nous écouter et nous exhaussera:

Cher Père Noël,

Nous sommes de très gentils petits douaniers.

Nous travaillons toujours très consciencieusement et du mieux que nous pouvons, malgré les remarques toujours désobligeantes de certains.

Nous avons à cœur notre métier, nos missions et notre savoir faire.

Nous défendons et défendrons encore et jusqu'au bout, une douane socialement et économiquement utile, dans l'intérêt de TOUS les concitoyens.

Nous lutterons donc, contre l'entreprise de démolition de notre administration, voulue par nos gouvernants et appliquée avec servitude et zèle par les laquais de la République.

Pour nous anéantir, (et oui ils veulent notre peau) de vilaines méthodes sont employées.

D'abord, on supprime petit à petit les moyens matériels, s'ensuivent des coupes sombres dans les effectifs et des objectifs astronomiques sont assignés aux survivants.

Les résultats ne pouvant être atteints, alors ils suppriment les services et unités et le tour est joué !!!

(Quand on veut tuer son chien, on l'accuse de la rage)

Tout ceci ressemble étrangement à du harcèlement moral *.....

Alors , cher Père Noël, dans ta hotte, pourrais tu apporter aux petits douaniers, tout simplement, le nécessaire pour mener à bien leurs missions DÉCEMMENT et SEREINEMENT!!!

Les gentils petits douaniers.

**Le harcèlement moral se manifeste par des agissements répétés, qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte aux droits du salarié au travail et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou de compromettre son avenir professionnel. Ces agissements sont interdits qu'ils soient exercés par l'employeur, un supérieur hiérarchique ou entre collègues.*

Une nouvelle année,
c'est de nouvelles aventures, de nouveaux espoirs,
de nouvelles rencontres, de nouveaux centres d'intérêts,
c'est aussi la recherche de la justice, le souci de l'égalité
la volonté de paix ;
innovons, choisissons
que cette nouvelle année, soit source de vie et d'espérance.

«Soyez réalistes: demandez l'impossible.» Ernesto Che Guevara



Les brèves de l'Ouest.



syndicat
national des
agents des
douanes

SECTION DE BRETAGNE

Monsieur le Directeur Régional
des Douanes
8, cours des Alliés
35012 RENNES

Saint Malo le 8 décembre 2010,

Objet : déroulement des contrôles dynamiques.

Monsieur le Directeur Régional,

Le BOD 95-S-062 paru le 13/10/1995 définit l'organisation des contrôles routiers. Les contrôles dynamiques y sont décrits dans la partie dédiée à la typologie des contrôles.

L'intensification de la mise en œuvre des contrôles dynamiques à l'aide de véhicules sérigraphiés (type Ford Mondéo) soulève quelques problèmes. Si le contrôle dynamique permet l'interception de tous types de véhicules (PL ou VL) sur voies express ou autoroutes, il n'en demeure pas moins que les agents ne sont pas sensibilisés à ce type de contrôle.

Le BOD cité ci-dessus prévoit cependant que les agents qui pratiquent les contrôles dynamiques soient désignés et formés. Or, force est de constater et malgré nos demandes, que l'administration n'a mis aucun module de formation en place. Les agents travaillent donc dans l'improvisation pour assurer les missions. C'est le travail au feeling mais ce n'est pas très professionnel.

Vous comprendrez fort bien que les douaniers « à la bonne volonté et la forte motivation » ne peuvent se contenter de petits rappels pour mettre en exergue leur prudence et leur esprit de responsabilité.

Nous ne souhaitons pas attendre qu'il y ait un problème majeur pour enfin voir le jour d'instructions précises. Les points relatifs à la responsabilité des chauffeurs et des chefs d'équipes, à la notion de vitesse, aux méthodes d'intervention doivent absolument être éclaircis.

L'administration attend beaucoup aujourd'hui des agents. A contrario elle se doit de doter les douaniers de tout ce qui peut concourir à lutter contre la fraude, et la connaissance parfaite de la marche à suivre en contrôle dynamique en fait partie.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Régional, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La secrétaire régionale, Claudine THOMAS



La vitrine des douanes ébréchée.

Depuis deux ans, la direction interrégionale de Nantes, relayée en cela par des collaborateurs zélés au niveau régional, n'a eu de cesse de démontrer l'inutilité du groupe motards implanté à Nantes depuis des décennies. Malgré de courageuses protestations des agents motocyclistes de cette unité, malgré notre opposition argumentée de cette décision, que nous jugeons incohérente, en audience syndicale bilatérale et lors des divers CTP locaux, rien n'y a fait : le directeur interrégional ayant décidé de la fermeture de la brigade motocycliste de Nantes au 31 décembre 2010, adienne que pourra !

Mais, rapidement, celui-ci s'est-il aperçu de son erreur ? A-t'il reconnu que l'absence d'unité motocycliste sur Nantes ou Angers affaiblissait le dispositif de la surveillance terrestre en Pays de la Loire ? Non, tout simplement notre directeur interrégional avait envie de faire parader des motards lors de la cérémonie du vendredi 12 novembre 2010 à Nantes dédiée aux douaniers morts pour la France. La maison douane ne reculant devant aucun sacrifice, aussitôt fait aussitôt dit, les motards condamnés de Nantes ont malgré tout été «réquisitionnés» à la rescousse pour briller de leurs tenues et de leurs chromes devant les autorités civiles et militaires invitées par le directeur interrégional.

Après les accusations d'incompétence et l'alibi de l'absence de résultats, après la désagrégation de l'unité motocycliste de Nantes, après les représailles au travers de l'appréciation de la plupart des agents et l'obligation de mutation, après les lourdes atteintes psychologiques faites aux intéressés, on les a priés de faire semblant d'exister encore. Quel cynisme vis-à-vis de nos collègues !

Est-ce bien sérieux et raisonnable que notre administration soit gérée de cette manière ? Tout cela pour faire croire que la douane a encore les moyens de ses piètres ambitions. Cette mascarade nous a tous fait penser à la grande messe de «Cap 2012» : la vitrine se lézarde et risque d'éclater en milles morceaux à moyen terme, «façon puzzle» si vous voyez ce que nous voulons dire !

Démontrez-nous le contraire mesdames et messieurs les responsables de l'avenir de notre administration et du nôtre !

PS Cette réaction n'enlève rien à la participation de notre organisation syndicale à cette digne cérémonie d'hommage à nos anciens.





DECLARATION PREALABLE

Monsieur le Président,

L'examen de l'ordre du jour de ce CTPS-DR mortuaire relève de la rubrique nécrologique et pourrait fort bien s'intituler « A nos chers disparus » ! Pas moins de 4 fermetures de sites sont proposées aujourd'hui à l'examen des représentants du personnel.

Ce CTPS se tient également après une très vaste mobilisation, qui a vu l'ensemble des organisations syndicales, du public et du privé, manifester et s'opposer à la réforme injuste des retraites menée par le Gouvernement. Celui ci n'a opposé que silence et mépris à la colère légitime des salariés de ce pays. Nul doute que ce conflit laissera des traces durables dans le paysage social français. Cette Loi a été promulguée très rapidement, presque honteusement ! Une fois de plus, le gouvernement passe en force, et encore une fois, seule une partie des forces vives de la Nation est mise à contribution.

Le Peuple a beau crier sa colère, il n'est pas entendu !!

Que faut donc t'il faire pour se faire entendre dans ce pays ?

Depuis quelques années, la Direction régionale de Poitiers est soumise à un détricotage systématique de ses structures et perd emploi sur emploi.

Rappelons nous la Réforme des Contributions Indirectes, des AG, de la Surveillance, puis celle des Opérations Commerciales. Cette dernière réforme, combattue avec vigueur par les organisations syndicales avait conduit le Ministère à désavouer le Directeur Général de l'époque.

Le principe d'un Bureau par département qui avait été acté, a vite été bafoué par la DG, qui s'est employée à catégoriser les Bureaux par secteurs de compétences et d'activité, créant ainsi des structures vidées de leur contenu.

A l'occasion d'un autre CTPS mortuaire comme la Douane aime désormais le faire, votre prédécesseur avait présenté la réforme des OP/CO en nous présentant une liste des Bureaux réformés.

La CGT avait alors fait remarquer que les Bureaux du haut de la liste apparaissaient comme les plus pérennes (Poitiers et La Rochelle) et ceux se trouvant dans le bas de la liste, les plus fragiles.

Rochefort s'y trouvait en dernière position !

Et bien, nous y voilà, nous y sommes !

Et après ? A qui le tour ? Il suffit de remonter la liste : Guéret, Brive, Niort ...

Bref, tous ces Bureaux victimes du découpage de l'Administration et qui ont été vidés de leur substance.

Nous vous le disons haut et fort, l'ensemble des points du jour de ce CTPS génère malaise, inquiétude et incompréhension.

Aujourd'hui, nous perdons une Division, un Bureau et une recette locale !

Ces mesures ne sont pas anodines, elles en appellent certainement d'autres, et viennent fragiliser les structures même de notre direction, sans oublier les emplois AG qui continuent de disparaître très régulièrement, insidieusement ... au fil du temps.

Le transfert du Centre de la Viticulture de Châtellerault sur Poitiers démontre également l'incohérence de l'Administration.

Pourquoi avoir implanté un Centre de la Viticulture à Châtellerault, positionné à l'origine sur Poitiers ?

Ce cas nous rappelle l'époque glorieuse de la création de la Subdivision et de la Brigade de Niort, rapidement fermées également.

Ce climat malsain contribue un peu plus à générer inquiétude et désarroi chez les douaniers de notre Direction qui s'interrogent sur leur avenir.

Nous vous réaffirmons aujourd'hui que les agents comprennent de moins en moins cette politique gesticulatoire, puisée dans l'air du temps, menée par un encadrement que nos douaniers ne comprennent plus non plus, tant il se montre zélé et toujours prêt à aller au delà des demandes de nos gouvernants.

Nous sommes conscients que notre administration est concernée par les mutations rapides du commerce mondial. La Douane est pourtant au cœur du dispositif de régulation du Commerce International et mérite un autre traitement !

Ce postulat a été affirmé par la prose diffusée dernièrement sur Aladin, intitulés « Les Cahiers de la Compétitivité », où notre Ministre, notre DG et même Mme Parisot reconnaissent le rôle essentiel de notre Administration en matière de régulation du Commerce International.

Pourtant, il y a bien loin des paroles aux actes. Jamais les douaniers ne se sont sentis aussi déconsidérés, trahis et mal défendus par leur propre hiérarchie, jamais la Douane n'a été aussi mal, jamais la Douane ne s'est sentie aussi menacée dans son existence même!

Évoquons également la Commission européenne, mécontente de la qualité des contrôles douaniers en Europe, qui ferait perdre de véritables fortunes à l'Union européenne.

Qu'elle ne se trompe pas d'adversaires... Les fautifs sont nos gouvernants qui démantèlent les administrations de contrôle afin de réaliser de juteuses économies budgétaires sur le dos des salariés.

Mais alors cette guerre contre les fraudeurs, certes légitime, vous voulez la mener avec quels régiments et quels soldats ?

Structures, emplois, connaissance du terrain et du tissu économiques, savoir faire irremplaçable s'effilochent au fil des réformes, sacrifiés sur l'autel de la RGPP, monstre froid qui détruit l'appareil d'État et contribue à casser le lien social.

Les fameuses agences de notation qui s'expriment sur les marchés monétaires et qui peuvent plonger un Peuple tout entier dans la misère, continue à bien noter la France.

Pourquoi ? Et bien en partie parce que celles-ci reconnaissent à notre administration fiscale, dont la Douane, des qualités certaines et un savoir faire en matière de calcul et de recouvrement des droits et taxes.

Mais ce, jusqu'à quand ? Compte tenu du rythme dévastateur actuel.

Les réformes en cours n'améliorent pas le service Public, bien au contraire, puisqu'elles contribuent à son anéantissement.

Non seulement les agents ne sont pas dupes de cette mystification, mais l'opacité qui

entoure toute cette mise en scène nous conforte dans l'idée que les réalités de terrain sont hélas étrangères à nos directeurs interrégionaux et régionaux.

Cela étaye malheureusement nos craintes sur l'intérêt que porte tout un pan de la hiérarchie sur la pérennité des missions de la douane, au vu de la facilité avec laquelle les directeurs chargés de l'opérationnel, s'inscrivent dans la démarche de diminution des moyens de contrôle en souscrivant à cette réforme.

Les représentants de la CGT se refusent à cautionner ce bel « esprit réformiste » qu'un futur plus ou moins proche envisagera avec circonspection et ne manquera pas de juger coupable, car il aura contribué à affaiblir non seulement notre administration mais aussi les missions qui lui sont dévolues : contrôles, police économique, proximité vis à vis de nos PMI/PME qui, dans leur grande majorité, sont les seules à créer de la richesse dans ce pays !

Chacun dans ce CTPS doit se montrer responsable et assumer ses choix dans l'Avenir !

Les représentants du SNAD CGT

Sylvie YOU - Eric SIMON - Jean-Luc PELLUCHON - Jean-Pierre OSTOLSKI.



syndicat
national des
agents des
douanes

Compte-rendu du CTPSDR du 07 décembre 2010

Poitou
Charentes
Limousin



Mon beau sapin...

Alors que les braises des feux soulevés lors des grèves contre la régression des Retraites, sont à peines éteintes, le CTPSDR du 07 décembre 2010, s'ouvrait dans une ambiance morbide, de par la disparition annoncée de quatre services picto-charentais.

La pluie s'abattait sur Poitiers, un temps dégueulasse, une journée pourrie.

Pourtant la période des fêtes s'approche, avec ses joies et ses agapes de plus en plus « serrées », pour le plus grand nombre de compatriotes, notre administration douanière, l'une des plus anciennes, faisons en la remarque au passage, atteinte par ses ladreries coupables, saccage, découpe, réduit, et festoie avec ce qui lui servait de membres. Tel un ogre devenu fou, la Douane, se dévore et ne ressent pas de douleur, comme si elle était déjà trépassée. Triste esprit... elle ne pourrait plus se reconnaître, elle qui s'est appelée par d'autres termes, qui s'est métamorphosée au fil des époques pour être toujours si forte malgré son petit Corps.

Copiant tant d'autres services d'État, cette lèpre aura de funestes résultats sur la puissance publique, à venir.

D'ailleurs, pour preuve, les déclarations préalables des OS, qui sont toutes allées dans ce sens.

Ouf, un rayon de soleil a pénétré dans la salle lugubre, avec l'arrivée des agents de la BSE de La Rochelle venus exprimer leur doutes quand à leur avenir et leur colère de se voir retirer un véhicule de service, un de plus sur l'année 2010!

Même si une rotation était prévue, combien de temps auraient t-ils attendus? Jusqu'en avril?

Après la disparition du groupe motocycliste, serait-ce de l'acharnement?

Les agents outragés après une intervention orale, remettent une pétition au Président.

Sur demande des OS, à l'initiative de la CGT, il a été proposé une interruption de séance, durant laquelle le Président a été convié à se renseigner, auprès du responsable du BOP de la direction Nantaise.

Réponse: «Le service pourra encore garder son véhicule, jusqu'à ce que qu'un autre le remplace».

Les collègues sont repartis avec cette assurance, mais il n'en demeure pas moins inquiétant que le manque de communication, que nous retrouverons dans d'autres domaines, devient extrêmement pénible à vivre.

Les agapes de l'ogre recommencent!

Malgré la période du passage du père Noël, les vœux que nous avons soumis ne se sont pas réalisés et les résultats de cette nouvelle pitance servie, voue la Douane aux gémonies destructrices du néolibéralisme.

Ce CTPSDR du Poitou-Charentes-Limousin, contre l'avis des OS, a donc fermé 4 services.

- RL de Barbezieux 2 agents.

- Division d'Angoulême, 4 agents.

- Centre viticulture de Châtelleraut 6 agents.

- Bureau de Rochefort avec transfert DAN 4 agents. Opposition de l'Administration pour y créer un guichet unique avec les Affaires Maritimes.

Au final et au passage ce ne sont pas moins de 16 agents qui passent, ipso facto, à la trappe!!!!

De « milieux autorisés », nous aurions 57 suppressions d'emplois sur la DI pour 2011 dans le cadre budgétaire, dont 20 en PCL...

Les services de la future « **ex division d'Angoulême** », à partir de mi 2011, seront désormais partagés entre la division de Limoges pour ce qui est de la compétence OP/CO et La Rochelle pour les services à compétence viti-vinicole.

Niort sera rattaché à la Division de La Rochelle, en même temps que les Centres de Viticulture et du Cognac (CVC) de Cognac et Angoulême, par contre le bureau de contrôle sera sous la tutelle de la Division de Limoges.

Pour être très précis, les services du même bâtiment d'Angoulême seront répartis entre deux divisions.

Si ce n'est pas avoir l'esprit tordu, ça y ressemble!!!

On nous a craché, juré que c'était pour une meilleure lisibilité????!! Ah, bon?

La CGT avait fait lors du CTPC de fin 2004, la proposition de créer une division fonctionnelle dédiée aux 4 CVC de la région délimitée du Cognac, ce que n'avait pas retenu le DG, dans le cadre des redéfinitions des bureaux de douane.

Par la suite la CGT avait proposé de rééquilibrer les division du PCL, en affectant les

départements de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres à La Rochelle, la Vienne et la Charente à Angoulême, et le Limousin à Limoges, cette dernière n'avait pas été retenue et pour cause.

Quant à la fermeture de Châtelleraut, elle est prévue pour octobre 2011 et le transfert du service VITI ira au siège de la DR de Poitiers, ce service gardant la charge viticole du Haut-Poitou.

Le fameux maillage, conçu pour lutter contre la fraude, se détricote et même les baleines pourront passer au travers des mailles sans s'égratigner !

Le dernier point abordé concernait le transfert du bureau de contrôle de Poitiers dans les bureaux de la DR de Poitiers, suite à l'obligation faite par le Préfet de Région.

Ce transfert suscite plusieurs interrogations de la part des élus du personnel.

- ➡ Pour ce qui concerne l'accueil : il n'y aura pas de distinction.
- ➡ Travaux : La porte de la SRE sera déplacée vers le couloir; le chiffrage du déplacement de la porte du SRE est en cours.
- ➡ Horaires : pour les agents partant tardivement, le Président en a pris acte et nous a déclaré qu'il faudrait reprogrammer l'alarme le soir.
- ➡ Pour ce qui est des supports téléphonique et informatique, des évaluations sont en cours, par des sociétés spécialisées, afin de pouvoir supporter l'afflux supplémentaire.
- ➡ Bureau de la VITI : c'est actuellement la meilleure solution envisageable. Il n'est envisagé une modification du plan général.

Notons au passage, que la nouvelle organisation de la DR prévoit la disparition de la salle de formation informatique ... faute de place, le local devant être affecté aux OS et à la Mutuelle. Pourquoi ne pas s'orienter vers une solution où des portables remplaceraient la lourde trilogie UC/Écran/Clavier souris, difficile à installer à la demande et qui réclame de la « sédentarité » contrairement au portable, « nomade » par définition.

Il serait absurde de se priver d'un tel support de formation. Où irons-nous, nous former aux nouvelles applications informatiques ? A Nantes ? Non merci !!! Alors pourquoi pas la solution MICRO ???

Questions diverses:

Nous avons abordé une note DG, concernant le rattachement des TSI régionaux à la Direction Interrégionale.

Nous avons affirmé qu'il existait actuellement un manque de communication certain qui était préjudiciable à l'équilibre du service.

Cette note aurait mérité d'être expliquée en réunion de travail, car il subsiste trop de zones d'ombre et d'incompréhension concernant la notation, congés, récupérations ... le commandement, les moyens, la notion de résidence.

La possibilité de voir cette réforme discutée dans le cadre d'un CTP.

La difficulté de se rencontrer avec le TSI interrégional, plus par faute de moyens que par manque de volonté.

Le DR devrait aborder la question avec le DI, durant cette semaine, partageant nos doutes sur l'intérêt de cette interrégionalisation.

S'agissant de la résidence unique, il nous a été répondu qu'il n'était pas question d'une extension géographique de cette notion concernant uniquement les TSI ...

Problème survenu lors de la demande d'un représentant CGT, ayant demandé une absence syndicale sur MATHIEU, en l'occurrence, celle de ce jour, suite au report du

CTPSDR. Ce merveilleux outil, refusant sa demande, sous prétexte que ce représentant n'a pas le droit de créer cette demande en dessous de 7 jours. Nous avons fait remarquer que l'exercice du droit syndical permet les demandes d'absences jusqu'à trois jours, sauf caractère d'urgence, avant la réunion prévue.

Le DR nous répond, que ce problème doit être signalé par un TSAR, et peut être acté sur le PV.

Dans une dernière intervention la CFDT, a demandé une mise à niveau de l'ensemble des agents, face à la multiplication des outils et applications informatiques, qui a été approuvée par l'ensemble du CTPSDR.

Enfin, nous avons questionné le Président quant à la façon de procéder de la DI s'adressant directement auprès des personnels, sans passer au préalable par le conseiller social, lui rappelant sa spécificité et sa formation en la matière. Le Président en a pris acte et devra évoquer ce sujet avec le Directeur Interrégional.

Cette situation est à nos yeux totalement anormale!

Amis et camarades, sans mobilisation et sans motivation, nous ne pourrons empêcher les désastres annoncés, cependant, tradition oblige, Bonnes fêtes de fin d'année à vous toutes et tous.

La délégation du SNAD/CGT Sylvie YOU - Éric SIMON - JP OSTOLSKI - JL PELLUCHON

COUP DE GUEULE: La lutte des classes version capitaliste.

Honte à vous Messieurs les Députés et Sénateurs, qui avez voté le report de l'âge ouvrant la possibilité de prendre ses droits à retraite, mais qui avec courage, avez refusé de réformer votre propre système de retraite.

Rien pour les gueux, tout pour la bourgeoisie, voilà la société que nos gouvernants veulent mettre en place avec votre complicité.

Faisons table rase des acquis du CNR (Conseil National de la Résistance), voilà le leitmotiv de notre Président de la République, aidé par les mécréants que vous êtes.

Seuls, le maintien de vos privilèges et l'appât du gain vous animent.

Honte à vous, Messieurs les serviteurs de tout poil qui appliquez avec zèles les directives de destructions du service public.

Mais attention Messieurs, vous qui méprisez le peuple et vos personnels, un jour vous paierez pour vos méfaits.

Du système social démantelé à la Douane déstructurée.

- Qui aurait parié avant la trêve estivale sur la forte mobilisation pour s'opposer à l'injuste et scélérate réforme des retraites mise en œuvre par le gouvernement ?
- Qui aurait cru que des millions de citoyens se seraient aussi fortement mobilisés pour revendiquer une réforme plus juste?
- Qui aurait pensé que plus de 70% de la population française était contre cette Loi ?

Et pourtant un grand nombre de travailleurs, de jeunes et de retraités se sont mobilisés pour le maintien de la retraite à 60 ans, pour la reconnaissance de la pénibilité et pour un financement plus équitable du régime.

Les douaniers dans ce contexte de luttes et d'actions ont été présents, pas assez peut être, mais à la mesure de la mobilisation en douane que généralement on connaît...

La Douane subit des réformes, des réorganisations, des suppressions d'effectifs, des fermetures de bureaux et de brigades depuis les années 90.

Et les Douaniers subissent comme d'autres le stress au travail, une hiérarchie pesante et aucune perspective claire pour leur avenir.

Et pourtant ils assurent des missions régaliennes et des missions socialement et économiquement utiles pour notre pays.

A ce stade un rappel de nos missions, occultées par notre hiérarchie, s'impose:

- **La mission économique** en luttant contre la concurrence déloyale et en facilitant les exportations françaises, protège nos entreprises, donc nos emplois en France.
- **La protection du consommateur** à travers la santé publique (stupéfiants, médicaments, tabacs et cigarettes, crise sanitaires...)
- **La Protection des entreprises et des consommateurs** par la lutte contre les contrefaçons, le travail illégal, les normes techniques ou le blanchiment.
- **La Protection dans le cadre de la sécurité publique** par la lutte contre les trafics d'armes, le contrôle des exportations de biens à double usage et la coopération avec la gendarmerie et la police.
- **La protection du patrimoine culturel**, en luttant contre l'évasion des trésors nationaux et **du patrimoine environnemental** par l'application de la convention de Washington pour les espèces protégées.

Et pourtant la Direction Générale en parfaite osmose avec les hiérarques locaux ont comme principal objectif **de faire de la Douane une administration où les statistiques et les directives contraignantes dénuées, très et trop souvent, de bon sens, prennent plus d'importance que les contrôles et les agents qui les exercent.**

Ils sont aussi entrain de détricoter le logement social en Douane en s'attaquant à l'existence même de l'EPA Masse.

Et que dire de l'avenir de la branche de la surveillance en Douane, suspendu depuis 2007, à une décision politique...

La démarche de casse du service public douanier n'est qu'une conséquence de décisions politiques de casse du secteur public et de notre système social.

Le discours de politique générale du premier ministre sur la dépendance et la sécurité sociale est dans le droit fil d'une remise en cause des acquis sociaux.

Assurance obligatoire ou facultative, collective ou individuelle pour la dépendance, réguler les dépenses de santé, diversifier le mode de financement et fixer la part du régime obligatoire et du régime complémentaire pour la protection sociale, **attention danger les assureurs privés sont déjà dans la place...**

C'est pourquoi le conflit sur les retraites est toujours d'actualité.

A travers ce combat c'est tout notre système social issu du Conseil National de la Résistance (CNR), qui doit être au cœur de nos discussions, revendications, propositions et de nos mobilisations présentes et futures.

C'est pourquoi en Douane aussi, nous devons continuer à nous battre pour une douane socialement et économiquement utile.

INFO



La « retraite par points », ou la marche vers la capitalisation !

Voulant offrir des gages à la CFDT pour l'aider à sortir du mouvement, le gouvernement, par l'intermédiaire des sénateurs UMP et Nouveau Centre, a introduit 3 amendements à son projet de loi sur les retraites pour ouvrir une réflexion sur la mise en place de la retraite « par points » encore appelé en comptes notionnels.

Nous avons eu droit depuis à un redoublement d'interventions de commentateurs, d'experts en tout genre, qui approuvent ce système, mis en œuvre dernièrement en Suède, et qui serait la panacée aux maux dont souffriraient nos régimes de retraite.

Relevons que la présidente du MEDEF y est favorable. Ainsi a-t-elle déclaré en réponse à François Chérèque : « une réforme systémique, que l'amendement propose d'étudier, c'est une réforme qui est tout à fait intéressante ; nous, on y est plutôt favorable à priori. »

Nous verrons plus loin pourquoi le patronat y est favorable.

Qu'est-ce que ce système par points ? Qu'en est-il exactement ?

Tout d'abord ce système par points se veut universel, ce qui signifie en clair qu'on supprime le Code des Pensions, ainsi que tous les régimes spéciaux (EDF, Cheminots,...) et qu'on instaure un régime unique

Les avantages encore contenus dans le Code des Pensions (calcul de la pension sur les 6 derniers mois, majoration de 10 % de la pension pour les fonctionnaires ayant élevé 3 enfants, pension de réversion à effet immédiat, pension pour les orphelins jusqu'à leurs 21 ans, ...) seraient donc purement supprimés !

Pour les salariés du privé, la mise en place d'un système à points pourrait à priori paraître intéressante, en particulier pour certains poly pensionnés (salariés relevant de plusieurs régimes de retraite distincts). Mais examinons le fonctionnement d'un tel système.

Les cotisations versées par chaque salarié sont transformées en points que le salarié cumule

sur un compte durant toute sa vie professionnelle. Lors de la liquidation des droits, le montant de la retraite est alors déterminé en multipliant le total des points accumulés par une valeur fixée chaque année et dénommée « de service ».

Un système qui abaisse le montant des retraites

Première conséquence : la retraite n'est plus calculée sur les 25 meilleures années (10 meilleures années avant la réforme Balladur de 1993), mais sur toute la vie professionnelle, prenant ainsi en compte les « moins bonnes » années (petits boulots, temps partiels imposés, etc.).

En d'autres termes, avec le système actuel, ces « moins bonnes » années sont prises en compte pour la durée de cotisation, mais sont écartées du calcul du montant de la retraite.

Avec la retraite par points, ces années sont prises en compte pour le nombre de points acquis ce qui mécaniquement abaisse le montant de la retraite perçue.

Deuxième conséquence : la valeur du point dit « de service » reste la grande inconnue de ce système tant vanté, et pour cause. Ce système a cette « vertu » de devoir être à l'équilibre.

Chaque année, des actuaires calculent, à partir de la population en vie, les engagements prévisibles des retraites à payer (variant en fonction du nombre de retraités à venir, de l'âge prévisible de départ à la retraite, de l'espérance de vie selon les catégories socioprofessionnelles, et de la situation économique) et déterminent la valeur du point de service.

A l'inverse des retraites du régime général qui sont « à prestations déterminées » (50 % des 25 meilleures années sous plafond), le système de retraite par points est dit « à cotisations déterminées » : le salarié sait ce qu'il cotise, mais ne connaît le montant exact de sa retraite qu'au moment de son départ.

On remarquera qu'avec ce système, la hausse du chômage, la stagnation des salaires ou l'allongement de l'espérance de vie ne sont plus un problème puisqu'il suffit de diminuer (ou de ne pas revaloriser) la valeur du point de service pour équilibrer le système. Et donc conduire inexorablement à une réduction lente du taux de remplacement (rapport entre la retraite et les derniers salaires d'activité).

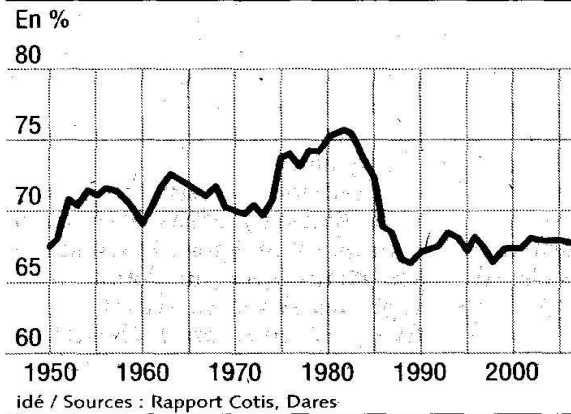
Après quelques années de mise en place, chacun serait en mesure de constater cette érosion constante des retraites et serait conduit à se constituer une retraite par capitalisation pour s'assurer un complément devenu indispensable.



Une réforme tout à fait intéressante pour le MEDEF

Un système qui s'équilibrerait sans hausse de cotisations (donc de salaires), quoi de mieux ?
Ce qui nous ramène à la question de fond : quelle répartition des richesses ?

La part des salaires dans la valeur ajoutée des sociétés non financières



Un petit dessin valant mieux qu'un long discours, le graphique montre que la part des richesses revenant au capital a gagné autour de 10 points à partir des années 80. Tant qu'on ne touche pas à cela, le patronat n'y voit pas d'objection. Et lorsque le système préconisé garantit qu'on n'y touchera pas, il applaudit !

De plus, le système par point conduisant à la capitalisation, le capital financier y gagnerait une deuxième fois.



Pour l'Élysée, les "vieux" coûtent trop cher à l'État

Invité de l'émission "Parlons Net", sur France-Info, Alain Minc (homme bien connu), le conseiller du Président de la république, a évoqué le problème de l'assurance maladie.

Pour régler "l'effet du vieillissement" sur les comptes de la Sécu, il a une solution toute simple, qu'il qualifie de "progressiste" : faire payer les "très vieux" qui coûtent trop cher selon lui à l'État.

Le conseiller et ami de Nicolas Sarkozy évoque une anecdote personnelle : "J'ai un père qui a 102 ans. Il a été hospitalisé 15 jours dans un service de pointe. Il en est sorti. La collectivité française a dépensé 100.000€ pour soigner un homme de 102 ans. C'est un luxe immense, extraordinaire pour lui donner quelques mois ou quelques années de vie".

Et de poursuivre qu'il trouve "aberrant" que l'État "m'ait fait ce cadeau, à l'œil".

Et il poursuit : "Je pense qu'il va bien falloir s'interroger sur le fait de savoir comment on va récupérer les dépenses médicales des très vieux, en ne mettant pas à contribution ou leur patrimoine, quand ils en ont un, ou le patrimoine de leurs ayants droits".

Il s'en serait déjà entretenu avec Nicolas Sarkozy.

Que restera-t-il aux "très vieux" et "très pauvres"? A part la corde on ne voit pas...

Il n'est en tout cas pas étonnant que seuls 17 % de nos aînés ont l'intention de revoter pour Nicolas Sarkozy en 2012 contre 30% pour le candidat du PS.

L'histoire prétend que dans certaines contrées on emmenait les vieux dans la forêt pour leur faire respirer le bon air et très souvent ils se perdaient. Plus tard, en d'autres lieux et pour d'autres motifs on inventa la corvée de bois

HADOPI-LOPPSI-LOPPSI2

SI TOUT MARCHAIT COMME UN SMARTPHONE

Les Lois (HADOPI-LOPPSI-LOPPSI2) placent notre société sous contrôle policier en guise de remède à l'injustice sociale et au déni de citoyenneté.

Nous y retrouvons tous les ingrédients de ce totalitarisme néolibéral, à savoir, les drones, la censure sur le Net, les missions de police nationale transférées à la Police municipale, prescriptions préfectorales de vidéo-surveillance, photos d'identité captées, similis de milice privée, expulsions d'habitats précaires et du territoire accentuées (performance), etc...en transformant notre République et nous faisant entrer dans une civilisation de contrôle. Le monstre est là, caché, attendant la promulgation de la Loi, entraînant dans son sillage, tout un système de pensée alliant technologie, racisme, volonté de contrôle et suspicion structurée, allant jusqu'à l'appel à la collaboration des citoyens, à la délation, exactement le système de l'ancienne RDA et sa STASI, ou bien la SEGURIMI (la police politique Roumaine de CAUCESCU).



La France retourne peu à peu vers le rideau de fer des pays de l'Est de l'avant 1989. Nostalgie pour Brice Hortefeux qui osons le rappeler ici, a été condamné pour racisme mais reconduit par son des(pote) Nicolas 1er, dans ses fonctions de ministre de la haine.

Nous avons déjà les vigiles avec leurs dérapages, casseurs du Droit de grève, dans les facs ou ailleurs, à la botte des présidents d'Universités ou des chefs d'entreprises, à l'image des CRS ou autres forces de l'ordre sous tutelle d'un Préfet, d'ailleurs nos élus de la Creuse, ceints de leurs écharpes tricolores, montés à Paris devant l'Assemblée Nationale se souviennent encore de cette charge et matraquage, ordonnées par un chef illuminé possédant un seul neurone celui de la matraque.

Comment faire pour essayer de changer l'opinion des parlementaires de droite, de la nocivité de ce dispositif qui n'est pas une émanation du communisme, mais bien du capitalisme, où l'argent, la marchandisation sont les éléments d'exclusion et non de lien entre les citoyens.

Quel renversement de perspective!!!

Que va t-il rester de la Révolution Française de 1789, de cette République une et indivisible, qui a essaimé dans le monde entier, une certaine idée de la démocratie et de la liberté, a été perdu, dévoyé au fil du temps et il est à craindre qu'il n'en restera plus grand chose avec ce vote.

Ces ayatollahs ont perdu le sens de la République, le sens des valeurs qui la fondent!!!

Par contre, à force de se voiler se voiler les yeux, de faire la politique de l'autruche, d'un aveuglement par le pouvoir et l'argent, il ne faudra pas qu'ils soient étonnés en jouant les vierges effarouchées, de créer les conditions d'une insurrection.

Cette Loi comme celle sur les retraites touche, ou va toucher tout le monde, alors unissons nous, car c'est la même organisation du mépris, qui se renforce continuellement, ce sont les mêmes qui veulent nous faire peur, c'est ce même gouvernement, c'est ce système, c'est cette société, qu'il faut changer, sans attendre 2012.

Jean-François COPEE, déjà le 1er juillet 2010, craignait une « nuit du 4 août », peut-être pourrions-nous lui servir.



BANDES de VOLEURS !!!

Le dernier salaire des fonctionnaires est payé en totalité, mais sans primes, s'ils partent en retraite le 2 ou le 3 du mois.

Grâce à Jean Arthuis, président centriste de la commission des Finances, cet abominable privilège par rapport au privé est lui aussi aboli. A partir du 1er juillet 2011, un fonctionnaire partant le 2 avril, touchera sa retraite fin mai, et ne percevra aucune rémunération du 3 au 30 avril, comme tout le monde !

Imaginez ce que représente ce minuscule petit pécule sur une carrière de plus de 40 ans d'activité ... on est loin avantages réels des retraites de nos députés, sénateurs et ministres.

N'oublier pas ce nom, mes Camarades, encore un "Ami" du Peuple, centriste en plus ... J'en frémis ... imaginez une seconde que ce soit un ténor de l'UMP qui ait traité le dossier, s'eût pu être pire finalement

Rajoutons au tableau que les Fonctionnaires sont les salariés les plus impactés par la réforme des retraites et ceux qui vont contribuer le plus ! Attendez vous à de belles surprises en découvrant vos futures fiches de paye, dans les années à venir ... Quelle belle époque !

Les RTT des fonctionnaires en arrêt maladie seront réduites (l'AFP | 08/12/2010 | Publié dans : [Actu Emploi - France](#))

Le Sénat a adopté le 6 décembre au soir un amendement de la majorité au projet de loi de finances 2011 (PLF), prévoyant de supprimer les droits à RTT (réduction de temps de travail) des fonctionnaires lorsque ceux-ci sont en arrêt-maladie, ce qui permettrait de supprimer 2 millions de jours RTT.

« La période pendant laquelle le fonctionnaire bénéficie d'un congé pour raison de santé ne peut générer de temps de repos lié au dépassement de durée annuelle de travail », explique l'amendement.

Dans la Fonction publique, l'acquisition de jours de RTT est liée à la réalisation de durée de travail supérieur à 35 heures (hors heures supplémentaires) et est destinée à éviter l'accomplissement d'une durée annuelle de travail excédant 1.600 heures.

Alors que le gouvernement avait précisé en 2003, que comme dans le privé, les absences réduisaient « à due proportion le nombre de RTT que l'agent peut acquérir », un tribunal administratif avait au contraire statué en 2006 qu'un fonctionnaire en congés maladie était « regardé comme ayant accompli les obligations de service », et pouvait prétendre à des jours de RTT.

« En ces temps de rigueur et de difficultés budgétaires, la générosité du juge administratif est parfaitement inopportune », explique l'amendement adopté lundi soir.

L'amendement voté dans le PLF ([art. 60 bis D](#)) souligne notamment « l'enjeu budgétaire substantiel ». « Les agents de la Fonction publique d'Etat sont malades en moyenne 13 jours par an, ce qui génère un jour de RTT par an et par agent. Ce sont ainsi près de 2 millions de jours, soit environ 10.000 ETP (équivalents temps pleins) qui sont accordés sur la base d'une réduction induite d'un temps non travaillé », argumente-t-il.

Le texte prévoit cependant de continuer à accorder les jours de RTT pour les congés maternité, les congés pour exercer un mandat électif, les décharges d'activité pour mandat syndical, les congés de formation professionnelle.